

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 25 MARS 2024

Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année 2024 à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse, au Public.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV et l'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

1. Appel

Présents : 27 membres

Membres excusés : N. Ayer, V. Binggeli, D. Busch, V. Chamot-Furiani, Y. Dubrit, J. Inghoffer, X. Perrin

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du Procès-verbal de la Séance du 11 décembre 2023

Mme S. **HULAAS** demande les modifications suivantes :

p. 766. Administration 110.310.90

Intervention de Mme S. **HULAAS**, merci de modifier « manuel de comptabilité harmonisé » au lieu de nouvelle banque comptable harmonisée.

p. 766 Administration 110.304.00

Intervention de Mme la **SYNDIQUE** : lire « la caisse de pension a été réévaluée en fonction des salaires » et enlever il y a eu une recapitalisation qui a été intégrée.

p. 767 Municipalité 102.390.10 Traitement répartis

Intervention de Mme la **BOURSIERE** lire le nouveau budget MCH2 au lieu de « CH2 »

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Communications générale du Président (texte remis par ce dernier)

Je me réjouis de présider ce Conseil communal en 2024 et vous informe que le Bureau s'est réuni une fois en ce début d'année pour dépouiller l'élection Fédérale du 3 mars.

Fort du soutien de mon Bureau, de l'appui témoigné au sein des différentes commissions de notre Conseil, je tiens à vous exposer mes motivations 2024, tout comme celle de notre Conseil d'Etat Vaudois.

L'action politique et l'engagement dans le mouvement social sont indissociables.

C'est ma conviction.

*C'est ainsi depuis de nombreuses années, tout cela comme la politique vaudoise, 2024 sera chaud.... Énergie / les impôts / le sport et surtout le loup.
Le monde de la politique vaudoise a du pain sur la planche, tout comme nous cette année.*

Le projet du Conseil d'Etat prévoit, entre autres, la fin des chauffages à mazout et à gaz à l'horizon 2040, ainsi que l'accélération de la rénovation des bâtiments énergivores et de la pose de panneaux solaires.

La révision totale de la loi sur l'énergie est annoncée comme le gros dossier politique de l'année.

Vive le sport!

Le Conseil d'État doit présenter son contre-projet à l'initiative qui demande une politique sportive «ambitieuse» donc nous allons surement continuer et maintenir des discussions sur la politique sportive de notre canton et surtout dans notre commune

L'impôt encore plus heureux !

Le débat fiscal ne mollira pas en 2024. Après une baisse de 3,5% de l'impôt sur le revenu décidée en 2023, le Conseil d'État compte respecter sa «feuille de route», avec une nouvelle baisse de 1,5% pour l'année 2025. Ensuite, il s'attaquera à l'imposition sur la fortune

Il y aura aussi l'accord Canton-communes conclu l'an dernier, le Grand Conseil devrait adopter la nouvelle péréquation intercommunale où nous allons surement avoir de l'information dans les Communications Municipales et il y aura le Loup ou le re-loup un sujet qui sera "toujours très émotionnelle".

Je tiens à rappeler quelques règles à respecter pour le bon déroulement des débats, soit d'utiliser le micro lors de la prise de parole et de se présenter. Les interventions seront empreintes de politesse, faire preuve de tolérance entre conseillers et Municipaux.

Nous entamons une nouvelle année de débat que j'espère positiviste et sereine.

De nouvelles intentions nous attendent avec une vision de transition et surtout d'énergie personnel.

Je tiens à rappeler que sur notre contrée, nous avons encore d'important défi d'édifice à prévoir.

Pour ces raisons, nos bâtiments futurs seront-ils réalisables ? ou indissociables pour notre commune !

Pour ma part et pour rester dans une diplomatie d'énergie renouvelable, je suis convaincu que cela est possible. Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté de tous et un esprit résolument tourné vers l'avenir, nous allons relever ces défis en 2024.

En premier lieu, c'est de répondre à l'interpellation de notre CC Monsieur Denis Lambelet !

Sur la désertion d'une partie des Conseillers dans une séance d'un Conseil Communal Vaudois

Monsieur Lambelet,

En premier lieu je me permets de vous rappeler que le calcul de la majorité absolue se fait de la manière suivante :

Notre Conseil est composé de 35 membres qui composent le CC à Morrens, dès lors la majorité absolue sera fixée de la manière suivante : $(36 : 2) + 1 = 19$ membres pour le Quorum.

Si au cours d'une séance le nombre de conseillères et conseillers présents descend en dessous de 19 Conseillers,

le CC ne peut plus délibérer... la séance s'arrête et une nouvelle séance devra être convoquée pour la suite de l'ordre du jour.

Tenant compte de ce genre de situation qui à mon sens ne serait pas correct vis-à-vis des électrices et électeurs de notre commune, il me paraîtrait opportun de rappeler aux membres du CC qu'ils sont élus par la population et qu'à ce titre leur présence durant toute la séance est attendue.

4. Communications de la Municipalité :

Madame Sandra Hulaas Syndique (texte de cette dernière)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Fusion entre les communes de Cugy, Bretigny et Morrens

Comme vous l'avez appris par le tout-ménage que vous avez reçu récemment, la fusion entre nos trois communes n'aura pas lieu en 2027 comme annoncé dans la presse. En effet, le calendrier proposé par le délégué cantonal et la Municipalité de la commune de Cugy ne nous laissait que très peu de temps pour l'étude qui devait déboucher sur la rédaction d'une convention de fusion en moins d'une année. Nous avons mis en doute ce planning trop serré qui ne nous permettait pas d'avancer sereinement dans ce projet, d'en étudier suffisamment les différents aspects, ni surtout d'en assurer une communication adéquate à la population.

Il était également évident pour la majorité d'entre nous, après cette première expérience du sondage, que nous n'entrons pas dans ce processus en tant que partenaire équitable. L'exercice s'apparentait a priori plus à une simple absorption de notre commune.

Dans ces conditions, nous avons refusé d'adhérer au calendrier proposé, tout en témoignant de notre intérêt pour un démarrage rapide d'un processus de réflexion ou d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un calendrier plus large. Cette proposition de notre part n'a pas fait l'unanimité dans les trois communes et ce projet est donc remis à l'examen des autorités qui seront élues en 2026.

Comptes 2023

Même si les comptes 2023 ne sont pas encore définitivement bouclés, je peux déjà vous annoncer quelques bonnes nouvelles en matière de finances :

Les revenus fiscaux des personnes physiques et morales sont supérieurs de frs. 220'000.- au budget. Au niveau des recettes conjoncturelles, nous encaissons frs. 70'000.- de plus

que prévu. S'y ajoute une rétrocession de frs. 70'000.- sur la péréquation 2022 vu que nos acomptes étaient surévalués.

Le corollaire de ces bons résultats fiscaux se répercutera toutefois sur le plan de la péréquation dans la mesure où la valeur de notre point d'impôt augmente sensiblement et impactera négativement notre participation aux charges péréquatives.

Nous rappelons que le déficit prévu au budget 2023 est de frs. 232'500.- et que nous disposons d'une réserve pour lisser les effets de la péréquation de frs. 120'000.- qui sera ainsi épuisée à la fin de cet exercice.

Plan d'Affectation communal

La zone réservée avec l'amendement voté par votre Conseil en juin 2022 a été approuvée par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) et est entrée en vigueur en date du 9 janvier dernier sans aucun recours.

Le permis de construire pour le projet de démolition/reconstruction d'une villa au chemin du Vieux-Moulin qui bénéficiait d'un permis d'implantation a été délivré. Des modifications du projet initial sont toutefois désirées par le couple propriétaire et devront le cas échéant faire l'objet d'une enquête complémentaire.

Un autre projet bénéficiera également de l'amendement et nous devons délivrer le permis de construire : il s'agit d'un projet de 6 villas individuelles au chemin du Crochet, dont la demande de permis de construire a été déposée avant la mise à l'enquête de la zone réservée, mais pour lequel nous avons en 2019 donné l'autorisation de construire pour seulement deux des 6 villas prévues : ces deux villas ont été construites dans l'intervalle.

En effet, selon les informations de notre avocat, la société propriétaire de la parcelle est en droit de réitérer sa demande de permis, et nous ne pouvons pas lui opposer deux fois de suite que le projet contrevient à notre nouvelle planification malgré le fait que le solde de cette parcelle est prévu comme zone de verdure dans notre planification. L'intégralité de ce projet échappe ainsi à la zone réservée.

Les opposants à la mise à l'enquête en 2019 seront informés et bénéficieront de nouveaux droits d'opposition.

Pour ce qui est du projet définitif de plan de zones et de règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions qui est à l'enquête auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), nous nous attendons à une prise de position dans le courant de ce printemps.

Monsieur Lucien Laperriere (texte de ce dernier)

Concernant le SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

Le rapport du Cdt s'est déroulé le 26 janvier dans notre Salle Davel pour relater l'activité de 2023. L'apéro a été offert à cette occasion par la Commune.

Il y a eu 52 interventions du SDIS (38 en 2022) qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud.

Il faut mentionner particulièrement l'immense incendie d'une ferme à Bottens, le 21.12.2023 qui a coûté la vie à une personne ainsi que tué plusieurs centaines de bœufs. Cette intervention sur plusieurs jours 24h sur 24 a fait exploser les heures de présences des sapeurs-pompiers.

Morrens a connu 11 interventions qui comportent 5 éléments naturels, 3 techniques, 2 feux et 1 pollution.

Au niveau de sapeurs-pompiers promus ou honorés, notons Stéphane Perillard, un de nos deux employés communaux, qui a obtenu son galon d'appointé-chef ainsi que Sébastien Cherpit, notre vice-président du Conseil, caporal au SDIS, félicité pour ses 20 ans d'ancienneté.

Autre sujet au SDIS : Les statuts actuels, adoptés par les Municipalité et les Conseils communaux/généraux des communes membres, sont entrés en vigueur en 2014 et ont été modifiés une première fois en 2021.

Une nouvelle adaptation est cependant nécessaire concernant ces statuts pour qu'ils soient conformes à la législation en vigueur. En effet, le Comité de Direction (CODIR) du SDIS a constaté d'une part la difficulté d'atteindre le quorum nécessaire pour les réunions du Conseil intercommunal et d'autre part, que l'équilibre démocratique pour la prise de décisions au sein du Conseil intercommunal n'est pas garanti.

En outre, un article concernant le soutien et le financement de la section Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) avait bien été voté par le Conseil intercommunal en décembre 2021, mais doit encore être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat (art. 5 al.2.).

Ce projet d'ajustement tient évidemment compte des remarques de la juriste de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), ainsi que de l'établissement cantonal d'assurance du canton de Vaud (ECA), à qui le document a été soumis pour examen préalable.

En conséquence, le CODIR a établi le préavis n° 02 - 2024 relatif à la révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent sur plusieurs articles (art 5, 8, 16, 34 et 36).

Il en a informé les municipalités de l'intention de modifier les statuts. Elles ont toutes accepté le principe.

Néanmoins, ce genre de procédure est assez compliqué car il englobe plusieurs instances de référence.

Une commission consultative a dû être nommée dans chaque commune afin de rapporter d'abord à sa municipalité et non pas au Conseil communal comme cela est généralement le cas.

A Morrens, le Président du Conseil a nommé MM. Voirol, Füllemann et Inghoffer à cette tâche. Leur rapport, proposant d'adopter les modifications demandées, a été transmis à votre Exécutif le 5 mars.

La municipalité remercie le président et les trois conseillers d'avoir effectué ce travail dans les temps impartis.

Prochainement, le préavis du SDIS sera déposé auprès du bureau du Conseil intercommunal et soumis à l'examen d'une commission de ce conseil.

Après validation, il y aura le préavis des municipalités sur le sujet pour soumission aux bureaux de leur conseils communaux qui convoqueront une commission adhoc. Celle-ci rapportera sans qu'un amendement soit possible pour votation sur ces modifications de statuts.

Dans le cas de Morrens, la commission de consultation, précédemment engagée, y sera certainement déposée, dès lors que l'étude a déjà été effectué.

Par la suite, ce projet de modification des statuts sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation avec entrée en fonction début 2025.

Dans le cadre d'un domaine plus attrayant que la révision de statuts, la municipalité a été incitée à vouloir faire participer sa population à l'activité sportive « Suisse-Bouge ».

« Suisse-Bouge » est une organisation chapeauté par la COOP qui coordonne des manifestations polysportives dans la Suisse entière depuis plusieurs années. Il s'agit de solliciter nos sociétés et associations locales à faire participer nos habitants à leurs activités sportives normales ou en créer spécialement un tel événement. Le but principal consiste à avoir du plaisir de bouger, sans pression de la performance.

Toutes les communes inscrites participent au duel national dans lequel la commune se mesure aux autres communes adhérentes de même taille au niveau du nombre d'habitants.

Afin de calculer les prestations fournies par les différents efforts physiques déployés en groupe ou en individuel, une récolte des minutes sera effectuée par une application téléchargeable sur natel.

La municipalité s'est adjointe la société ARCANA, par son président, M. Nathan Schneider, et son équipe, pour organiser cette manifestation qui aura lieu entre le 1^{er} mai et le 2 juin.

Différentes sociétés et associations ont été approchées ces derniers temps et la plupart sont prêtes à s'impliquer dans cette prospection sportive.

Une information générale sera adressée par tous ménages à mi-avril avec la liste de 6 à 8 activités sportives proposées.

Toutes les indications nécessaires à la participation y figureront également.

Monsieur Frédéric Gex (texte de ce dernier)

Police des constructions

La nouvelle réglementation concernant les pompes à chaleur est rentrée en vigueur au mois de janvier 2024. Dès maintenant, les demandes pour ce genre d'installation ne sont plus soumises à une mise à l'enquête. Une simple autorisation, que vous retrouverez en ligne sur le site de la commune, suffit. Il n'en reste pas moins que des exigences légales restent de mise quant à la puissance, les distances d'installation...

Il reste indispensable de remplir ces formulaires pour bénéficier des subventions cantonales et que nous puissions référencer l'habitation pour les mesures énergétiques.

Recours

Le chantier de Monsieur Girardet, situé au chemin du Bugnon avait été arrêté par nos soins pour non-respect de l'autorisation donnée suite à la mise à l'enquête.

Son recours auprès du Tribunal cantonal n'a pas abouti et le chantier restera en l'état jusqu'à la fin de la zone réservée.

Routes

Les travaux pour la réfection de la route de Cugy avancent, malgré l'absence de l'étude bruit demandée au canton. Une commission municipale regroupant plusieurs citoyens qui nous avaient transmis leurs doléances pour cette artère a été créée. Une séance sera prochainement agendée afin de recueillir et imaginer les prochains aménagements.

Pour rappel, selon les informations de notre ancien voyer, les ralentisseurs ne sont pas aux normes pour une route comprenant du trafic de voyageur et ne sont pas placés de manière logique, les priorités de droite déclassant une route cantonale au profit de routes communales ne sont pas légales.

Signalisation lumineuse

La Municipalité a eu la mauvaise surprise de découvrir que nos mâts de signalisation lumineuse pour le passage des TL étaient alimentés par des batteries et que ces dernières doivent être remplacées environ tous les 3 ans.

Coût de l'opération ~ 10'000.– CHF, soit entre 30'000.– à 40'000.– CHF tous les dix ans.

Une offre a été demandée pour rattacher nos installations au réseau d'éclairage public afin d'être alimenté 24/24h :

- *La Romande Energie nous propose une solution via une phase du réseau d'éclairage.*
- *La société Kummler+Matter qui a installé nos installations nous a fait parvenir un devis d'un montant de 220'000.-- CHF qui nous paraît aberrant et pour laquelle nous demanderons d'autres offres.*

La Romande Energie projette des travaux de renforcement de son réseau électrique sur la route des Biolettes.

Les fouilles auront lieu entre la salle Davel et le transformateur de Es Mayes.

SIG

La Municipalité a fait l'acquisition d'un SIG (système d'information géographique) qui sera à terme doté de tous les plans de canalisation EC/EU, eau potable, électricité, gaz, télé-réseau, éclairage public,

Les entreprises devant faire des travaux pourront le consulter.

Nos employés communaux qui ont été équipés d'une tablette électronique pour géolocaliser chaque conduite.

Des archives pourront ainsi être créées et la planification et l'entretien mieux gérés.

La Ligne 54 a une belle croissance

Objectifs 2025 :

- **Renforcer l'attractivité de l'offre régionale** => prolongement de la ligne 54 à Epalinges, Croisettes et nouveau concept des lignes 56/58
- **Arrivée du Campus RTS à l'EPFL** => développement progressif de la ligne 1
- **Livraison des derniers bâtiments de l'étape 1 des Plaines-du-Loup** => développement progressif de la ligne 20
- **Répondre aux problèmes de saturation et de sécurité sur le m2** => mise en place progressive de lignes bus complémentaires
- **Accompagner la nouvelle offre ferroviaire de Renens** => renforcement du pôle de Renens, gare
- **Améliorer le lien interne au bassin de vie Villars-Ste-Croix –Bussigny** => développement progressif et prolongement de la ligne 35

Stratégie mobilité du PALM 2025

Un concept qui repose sur 2 stratégies complémentaires :

- **Report modal** vers les transports publics et la mobilité active, en développant l'offre TP et les infrastructures pour la marche, le vélo >> Objectif 2050 de part modale TIM
- **Report spatial** d'une part du trafic motorisé sur l'autoroute, avec la mise en place d'une accessibilité « par poches »

Un élargissement au périmètre VACo qui ouvre des perspectives et accentue certains enjeux

- **Préserver le cœur d'agglomération** du trafic motorisé lié à sa couronne en favorisant le report modal (liaisons TP et cyclables vers le cœur, rabattement sur les interfaces) ou en réduisant la longueur et le besoin de déplacement
- **Développement urbain** à l'intérieur du cœur d'agglomération.

Suite à la lecture des documents du PALM fournis par le SDNL, la Municipalité a transmis son mécontentement de ne pas être intégrée aux décisions prises dans le cadre de ce projet. Ils ont l'impression que les villes cherchent à déplacer le problème de la circulation au cœur de leur agglomération sur les communes périphériques.

Service des eaux

La reprise de notre réseau d'eau par la ville de Lausanne poursuit son chemin.

La date de reprise a été reportée à début 2026. La ville reprenant déjà le réseau de Cugy au début 2025.

Un préavis vous sera présenté prochainement.

M. C. **ECKNAUER** demande ce qu'il en est des travaux annoncés sur la route direction Assens ?

M. F. **GEX** précise qu'il avait été annoncé que des conduites devraient être placées au niveau de l'ASET mais la Municipalité n'a reçu aucune nouvelle.

M. J. **CHARNAUX** soulève que l'arrêt de bus est uniquement indiqué « grande salle » et non pas Morrens. Il serait bien de mentionner Morrens.

M. N. **BROUZE** demande si il y aurait moyen pour que les TL participent au coût des feux de signalisation.

M. F. **GEX** répond qu'étant donné que nous sommes les demandeurs il est logique que nous payions. Il est d'usage que pour les infrastructures communales les communes les assument.

M. N. **BROUZE** demande ce qu'il en est du projet de contournement.

M. F. **GEX** explique que ce projet date mais fait néanmoins toujours partie des cadastres. Cependant lorsque le Canton est interpellé sur le sujet il semble que ce ne soit absolument pas d'actualité.

M. N. **BROUZE** trouve cela dommage car cela désengorgerait la route de Cugy.

M. F. **GEX** répond que c'est le Canton qui décide.

M. D. **LAMBELET** rappelle que les feux de signalisation ont coûtés Fr. 400'000.- et ils n'ont coûté « que » Fr. 400'000.- car on a saucissonné le système en se disant que l'on ne les raccorderait pas au réseau car cela ferait encore Fr. 200'000.- de plus. Malheureusement comme cela fonctionne mal aujourd'hui on nous demande encore Fr. 220'000.-. Il demande à la Municipalité, maintenant que les priorités de droites vont être supprimées si il ne serait pas judicieux de supprimer ces feux pour abattre la facture de Fr. 220'000.- à Fr. 110'000.-.

M. F. **GEX** confirme que l'idée n'est pas mauvaise mais à voir si les TL se contenteraient de cela. Il explique que ces batteries ont un certain coût et c'est pour cela qu'ils ont demandé une offre pour raccorder le système au réseau. Le choix sera proposé au Conseil.

Mme L. **ZELLER** demande où est passé le radar qui était devant la Marionnaz ?

M. F. **GEX** explique qu'il a lâché.

Mme L. **ZELLER** demande si il serait possible de le remettre car il y a une nouvelle entreprise dans cette zone qui roule très vite.

M. S. **CHERPIT** demande si d'autres offres ont été demandées pour les feux.

M. F. **GEX** explique que si il n'y avait pas eu ce souci de batterie ce sujet de réflexion ne serait pas arrivé aujourd'hui.

On s'est rendu compte que si il fallait changer toutes les batteries cela représenterait un certain coût.

L'autre problème est que le coffret qui contient les batteries est fabriqué au fur et à mesure donc ils n'ont pas de stock. Il a fallu attendre qu'une autre entreprise refasse un boîtier complet pour qu'ils nous changent les batteries. Chance pour nous l'assurance du camion qui a commis l'accident a pris l'intégralité à sa charge.

M. S. **CHERPIT** demande si il ne serait pas pertinent d'avoir plusieurs offres ?

M. F. **GEX** explique que le problème est que nous sommes liés à l'entreprise avec laquelle nous avons fait le projet mais nous devrions avoir plus de détails lors de la prochaines séance.

M. L. **MACHERET** demande si on ne devrait pas profiter de cette discussion autour de ces feux pour intégrer la sécurité des piétons car il est très compliqué de traverser en toute sécurité.

M. F. **GEX** explique que le sujet a déjà été mis sur la table. La problématique d'une zone 30 est que le piéton est censé être prioritaire. On pourrait justifier d'accentuer la sécurité si il y avait une école devant mais en dehors de cela la loi dit que le piéton est prioritaire malheureusement en pratique ce n'est souvent pas le cas. Le cas n'est pas simple.

Monsieur Lehnerr (texte de ce dernier)

Le collège de la Marionnaz a eu le droit à quelques rénovations qui ont ravis les enseignantes. Une cuisine flambant neuve ainsi que du nouveaux mobiliers ont été installés dans la salle des maîtres. Le sol en moquette qui persistait encore au rez-de-chaussée a été remplacé par un sol en PVC. Nous avons eu de nombreux retours des enseignantes qui sont enchantées par ces rénovations. De plus, les travaux ont pu être faits pendant les relâches de février afin de déranger au minimum les cours. Tout s'est déroulé sans encombre et les travaux ont pu se terminer à temps grâce à l'organisation hors pair de la société Habitat & Confort et l'efficacité de nos employés communaux.

La mise en conformité de la salle de gym s'est déroulée durant les mois de janvier et février. Trois devis avaient été demandés : un tout premier à Busch SA pour un montant total de 52'343.-, un deuxième à Robin Du Bois Dorthe SA pour un total de 44'322.-, et un dernier à K-Hut Sàrl pour un total de 38'993.-. À la suite des devis, l'entreprise K-Hut Sàrl a été choisie afin d'entreprendre les travaux. A la demande des enseignantes, une séparation a été ajoutée afin de séparer les vestiaires des filles et des garçons. Ceci est venu ajouter une plus-value qui donne un prix final pour les rénovations de 40'104.-. Il est à noter que cet ajout n'avait été exigé ni par la directrice de l'EPS Madame Dorthe, ni par le représentant du Canton M. Swysen. À la suite des travaux, les cours de gymnastique ont pu reprendre le 11 mars. Tous les cours des élèves de Morrens se déroulent maintenant ici-même.

Concernant les transports scolaires, nous allons changer de prestataire pour la rentrée d'août. Ce ne sera plus Car Postal, mais la société taxi Romontois SA qui s'occupera de véhiculer les élèves. Ce prestataire a été choisi à la suite d'un appel d'offre sur les marchés publics. Il remplissait tous les critères en étant au meilleur prix.

Courant avril, le toit du collège de la Combe se verra couvrir de panneaux photovoltaïques afin de profiter de cette toiture plate idéalement exposée.

Les horaires des cours devront changer l'année prochaine. Toutes les périodes se verront décalées plus tard dans la journée. Ceci fait suite à la demande des TL car ils avaient dû dédoubler un bus afin de véhiculer les élèves venant de Froideville sur Cugy. Ceci permettra de supprimer ce bus qui coûte très cher aux TL.

Pour finir, l'année prochaine, toutes les classes de la Marionnaz et de la Marionnette seront pleines. Nos modulaires seront donc encore une fois bien utiles.

Monsieur Frédéric Staehli

Fôret

Il y a eu une petite coupe de sécurité au niveau de la Step Talent car il y avait plein d'arbres secs.

Sentier pédestre de la Mèbre

Suite au glissement de terrain nous avons demandé à la DGE de nous soutenir à hauteur de Fr. 20'000.-. pour remettre en état ce sentier.

Désertes forestières

Nous avons reçu l'accord pour passer la conduite de la station d'épuration de Cugy sous le chemin à Sissulaz. Les travaux vont commencer en septembre.

Renaturation du ruisseau

Il y a eu une visite avec la DGE pour l'entretien et va y avoir une intervention un peu plus soutenue pour essayer de rattraper la végétation qui sera effectuée en deux étapes pour laisser un endroit à la faune.

Promeneurs

On a été autorisé de faire un sentier au bord du canal pour autant que les chiens soient tenus en laisse.

Cimetière

Il y a de gros problèmes avec les tuyas qui sèchent et ils vont être remplacés côté Pré-Lebaz par des feuillus qui vont produire des fleurs pendant les saisons de printemps et d'été.

Eaux claires

Les habitants du moulin ont subi des inondations et on a découvert un gros bouchon en sagex dans le champ de Samuel Borgeaud qui empêchait les eaux claires de s'évacuer. Il s'agissait de vieilles canalisations en terre cuite. Dans l'urgence on a fait faire les travaux par l'entreprise Barbey et 50 m de conduites à neuf ont été installées.

Step Mèbre

On a eu des problèmes pour traiter nos eaux. On a effectué des recherches pour déterminer le problème et on arrivait dans bac de dessableur où il y a des buses qui doivent oxygéner l'eau et elles étaient recouvertes de 60 cm de sable. Des nouvelles buses ont été commandées. La STEP a dû être vidée afin d'effectuer les travaux et en attendant la STEP va aller directement dans le Mèbre avec les autorisations de la DGE et sur service de pêche.

M. J.-D. **CHAMOT** demande à Mme la **SYNDIQUE** des nouvelles concernant la zone réservée. Y-a-t-il une évaluation pour connaître à quel terme le PACOM entrera en fonction.

Mme la **SYNDIQUE** explique que cela dépend de l'intervention des opposants car des propriétaires vont sûrement s'opposer à cela pour défendre leur terrain et il est impossible de se prononcer sur la durée de ces procédures.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si le bureau d'architecte ne pourrait pas donner un horizon.

Mme la **SYNDIQUE** explique que c'est impossible à dire. Nous sommes en décalage par rapport au calendrier initial et il serait prématuré de s'engager sur un délai de mise en vigueur.

M. J.-D. **CHAMOT** constate que pour la ligne 54 on a fait un pas en arrière puisque au Grand-Mont on avait quasiment pas de temps d'attente et aujourd'hui on doit descendre avant.

M. F. **GEX** explique que la ligne ne va pas bouger. Elle ira au Grand-Mont et fera demi-tour.

M. J.-D. **CHAMOT** répond que le Grand-Mont va devenir une grande plateforme.

M. F. **GEX** explique qu'aux vues de la grande fréquentation de la ligne 54 il est même prévu sur les heures de pointes d'augmenter la cadences des bus.

M. N. **BROUZE** demande si la STEP est toujours appropriée pour la population de Morrens.

M. F. **STAEHLI** explique qu'en 2027 on devrait être raccordés sur Echallens. Malheureusement cela a pris un peu de retard mais c'est programmé d'ailleurs les tuyaux commencent à être posés.

M. N. **BROUZE** demande où en est-on avec la grande salle.

M. F. **GEX** explique que la Commission des bâtiments n'est pas encore informée. On dirait que l'on est maudit. On avait trouvé à l'époque une solution idéale qui nous permettait de sortir des marchés publics et que le projet soit financé par une fondation. Tout se passe à merveille, il y a eu une première présentation en Municipalité, puis une deuxième auprès de la commission des bâtiments et au troisième rendez-vous la Fondation est arrivée en nous demandant où étaient prévus les logements sociaux. La Municipalité a rappelé qu'ils voulaient juste une salle de gym et une UAPE. La Fondation a répondu que cet accord était conditionné à la création de logements sociaux. C'est une incompréhension totale car depuis le début la Municipalité a été claire.

La Municipalité a rendez-vous la semaine prochaine avec la Romande énergie qui permettrait également de pouvoir établir une planification énergétique en créant une salle de gym et une UAPE et qui permettrait de relier le collège de la Marionnaz.

5. Divers

M. J. **FONJALLAZ** souhaiterait se faire remplacer à l'ASET.

M. F. **STAEHLI** ajoute qu'il ne s'agit que de 2 séances par année.

Mme L. **HULAAS** se propose et est élue tacitement.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si nos STEP vont rester opérationnelles.

M. F. **STAEHLI** répond que la Mèbre va devenir une station de pompage mais en attendant Echallens elle vont devoir tenir le coup.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande combien de temps cela va durer ?

M. F. **STAEHLI** répond que tant qu'Echallens n'est pas opérationnelle on n'a pas le choix.

M. N. **BROUZE** demande si il serait envisageable de changer les barrières à la Marionnaz.

M. F. **STAEHLI** explique que ceci est actuellement à l'étude.

M. D. **BEZENCON** trouve que les radars pédagogiques sont bien mais qu'un vrai radar sera plus pertinent.

M. F. **GEX** répond qu'il y a deux semaines un vrai radar était en position.

M. D. **BEZENCON** trouve qu'il faudrait réitérer l'expérience. Il rappelle que l'on a parlé de Fr. 100'000.- pour les feux mais ne faudrait-il pas réagir activement dans ce triangle qui est vraiment très dangereux.

M. F. **GEX** répond que ce sujet nous préoccupe et il y a une étude à faire sur les possibilités que l'on a. Il y a quelques années on avait même pensé à installer des radars notamment aux Biolettes.

Les questions se posent. Dans les options on s'est demandé si on n'activerait pas ces feux en permanence aux heures de pointe mais en faisant cela on créerait des problèmes de fluidité du trafic. Il n'est néanmoins pas persuadé que tous les habitants de Morrens soient motivés à être coincés derrière un feu.

Cette étude va de pair avec les aménagements qui vont être effectués sur la route de Cugy. La route des Biolettes est également un autre problème car on doit l'entretenir mais on ne peut rien aménager. La DGMR ne se préoccupe pas des enfants mais de la fluidité du trafic.

M. D. **BEZENCON** pense qu'il faut commencer à réprimander et agir pour avoir plus souvent des radars.

M. F. **GEX** explique qu'au service du radar à la Polcant ils ont 1 personne par jour qui fait toute la région centre.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** conclut :

Grâce à vous, l'organe délibérant de la commune est prêt à affronter les nouveaux défis qui vont se présenter à lui.

Persuadés de pouvoir compter sur l'engagement et la bonne volonté de chacun dans l'accomplissement de toutes nos tâches qui nous incomberont, nous pouvons aborder l'année 2024 en toute confiance.

Au plaisir de vous voir à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le lundi 17 juin prochain.

La séance se termine à 21h45.

Approuvé en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot-Venizelos